

CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 4/2025

**Séance ordinaire du 16 septembre
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. François Puricelli

Membres présents :	69
Membres absents excusés :	10
Arrivées tardives :	00
Membres non excusés :	<u>00</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mmes Muriel Cuendet Schmidt, Brigitte Guex, Noémie Neumann Donegani, Paola Pache, Laoreta Zili et MM. Laurent Balsiger, Cyril Duruz, Christian Guex, Paul Habfast, Cristian Neagu.

Arrivée tardive : -

A 19h30, **M. François Puricelli**, Président, ouvre cette 1^{ère} séance ordinaire sous sa présidence et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Monsieur les Conseillers Municipaux ainsi qu'à M. Damien Bally, Secrétaire municipal.

Il tient à remercier toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse n'est pas représentée.

Au moment d'ouvrir cette première séance sous sa présidence, il souhaite vous exprimer sa reconnaissance pour la confiance que vous lui faites. C'est pour lui l'occasion de vous adresser quelques considérations à propos de la dernière année de législature qui s'ouvre devant nous. L'ordre du jour de la présente séance montre que nous avons encore bien du pain sur la planche avant les élections du mois de mars 2026.

Cette échéance rapprochée va sans doute susciter parmi vous des initiatives ou des interpellations de manière à se profiler face aux électeurs. Il espère cependant que nos débats continueront à se dérouler de manière ordonnée, dans le respect des opinions de chacun, sans agressivité et sans attaques personnelles. Il nous appartient en effet, chers collègues, de garder constamment à l'esprit l'intérêt de notre collectivité. Il ne doute pas que vous êtes tous attachés à notre commune d'Épalinges et salue votre engagement au sein de notre Conseil. Ce n'est pas chose facile en effet de consacrer du

temps à la collectivité en dehors de vos engagements professionnels, familiaux et même parfois des loisirs. Il vous en remercie et vous encourage à recruter autour de vous d'autres bonnes volontés afin de regarnir nos rangs et assurer le renouvellement des générations.

Notre commune offre une qualité de vie reconnue à ses habitants. Située à la porte de Lausanne avec laquelle nous sommes reliés par un métro et aux portes de ce magnifique poumon vert que constitue le Jorat, notre commune bénéficie d'un environnement favorable. Son altitude, autrefois peu propice aux cultures, nous épargne aujourd'hui quelques degrés pendant les périodes de canicule. Malgré sa taille de 10'000 habitants, notre commune a su conserver quelques caractéristiques villageoises : nos sociétés locales, culturelles ou sportives y sont très actives et nous connaissons moins l'anonymat des grandes villes.

Il remercie la Municipalité et toutes les personnes qui ont contribué cet été à la réussite des Estivales 2025. Une météo favorable et des animations de qualité ont réuni de nombreuses personnes durant l'été. Il y ajoute les succès des journées portes ouvertes de la nouvelle caserne du feu et de la course populaires LA Palinzarde ce dimanche.

A titre personnel, il salue particulièrement les membres des Palinzâges, dont certains siègent parmi nous ou assistent à la séance dans le public. Il a le privilège de partager avec eux de nombreuses activités qui témoignent de la vitalité de la vie sociale et culturelle dans notre commune.

Qu'il lui soit aussi permis de remercier tout particulièrement son épouse pour son soutien et son engagement au sein de notre collectivité.

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre et de décliner votre identité et vos intérêts éventuels.

Le Président donne lecture de la liste de personnes qui se sont excusées ce soir et des arrivées tardives et procède à l'appel au moyen du vote électronique.

Il informe que Mme Noémie Neumann Donegani s'est excusée pour les prochaines séances du Conseil communal en raison de maladie. Il lui souhaite ses meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 59 personnes présentes.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il annonce une modification de l'ordre du jour. En effet la Municipalité retire le point 9 qui traite de la réponse au postulat de Mme Cuendet Schmidt et de M. Laurent Balsiger sur l'absentéisme au sein du personnel communal. Les auteurs du postulat sont par ailleurs excusés pour la séance de ce jour.

Y a-t-il d'autres demandes ou questions relatives à cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, le Président passe au vote de l'ordre du jour tel que modifié.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est accepté à une grande majorité.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Nous devons hélas déplorer le décès de M. André Regamey, beau-père de notre Syndic Alain Monod ainsi que celui de M. Fausto Casagrande, père et beau-père de Mme Marisa Dürst, Municipale et de M. Erich Dürst, Conseiller communal.

Le Président demande à l'Assemblée de se lever afin de respecter une minute de silence.

Le miracle de la vie fait qu'il y a aussi des bonnes nouvelles à annoncer. Il souhaite la bienvenue à la petite Alba, fille de notre collègue Yannick Serafini. Félicitations aux heureux parents.

Il informe de la démission au 31 août 2025 de Mme Barbora Davidek dont voici le courrier :

« Par la présente lettre je souhaite vous présenter ma démission du Conseil communal d'Épalinges, pour le 31 août 2025. Cette dernière est motivée majoritairement par le fait que je ne peux m'investir autant que nécessaire dans ma fonction, au vu de mon emploi et de ma thèse en cours.

Mon départ est cependant motivé par d'autres éléments également, que je souhaite vous partager dans un souci de transparence. En effet, certains modes de fonctionnement ou prise de parole au sein de notre Conseil m'ont profondément étonnée.

Nous avons par exemple toutes et tous pu entendre que l'opinion d'un élu valait davantage que les conclusions d'un ou d'une experte sur un sujet ; et j'ai effectivement pu observer que cela se traduisait dans la qualité et le contenu des débats. Si un sujet dérange, même s'il est présenté avec un dossier de ressources sérieuses à l'appui, celles-ci ne sont que rarement prises en compte dans les réflexions. Les positions idéologiques basées sur un "bon sens" autoproclamé et les attaques sur la forme quand les arguments pour le fond manquaient ont été trop récurrentes pour le respect que je porte à la fonction d'élue.

J'ai également pu observer une attitude étonnante vis à vis des élues. Pour celles qui prenaient la parole régulièrement afin de défendre les valeurs pour lesquelles nos concitoyennes et concitoyens les ont élues, fréquemment leurs prises de parole étaient accompagnées de remarques peu discrètes et chuchotement peu respectueux. Dans le même registre, j'ai été profondément déçue de constater que les quelques centaines de francs que représente une commission ad hoc ont été jugés comme trop cher payé pour se pencher sur un sujet touchant à la santé menstruelle. Ce ne sont là que deux exemples d'une ambiance plus générale.

De fait, si je reste convaincue qu'il est plus que jamais nécessaire de s'investir pour la communauté et l'environnement dans lesquels nous vivons – notamment face au dérèglement climatique, à la montée des extrêmes droites et au génocide en cours à Gaza – j'arrive aujourd'hui à la conclusion que ce n'est pas au niveau de la politique institutionnelle de notre commune que je me sentirai à l'aise pour m'investir.

Je vous remercie toutes et tous pour ces moments instructifs et vous souhaite une belle suite.

*Avec mes meilleures salutations,
Barbora Davidek »*

Son remplaçant au sein du groupe des Verts sera assermenté lors de notre prochaine séance, le 4 novembre prochain.

Au chapitre des représentations, il a eu le plaisir de représenter le Conseil lors de la partie officielle du premier août en compagnie de la vice-présidente, Mme Fabienne Bride. Il a également eu l'occasion d'effectuer 7 visites de nonagénaires qui lui ont à chaque fois permis de faire des rencontres enrichissantes.

Il a accompagné notre ancien président, M. Cyril Duruz et notre secrétaire à une rencontre avec la Préfecture le 25 juin dernier. Il s'agissait d'obtenir des précisions quant au fonctionnement de la CoFin et de la Commission d'urbanisme par rapport à l'exercice du droit de préemption. Vous savez en effet que nous avons décidé que la Municipalité prenne l'avis de ces deux commissions à chaque fois qu'elle a l'intention d'exercer le droit de préemption dans le cadre de la compétence qui lui a été donnée en début de législature. Or, il s'agit d'une compétence exclusive de la Municipalité qui décide seule, sans avoir à en référer au Conseil. Ce dernier doit cependant en être informé. La Municipalité vient de transmettre au Bureau un préavis pour prolonger les autorisations générales jusqu'au 31 décembre 2026, ce qui nous donnera l'occasion de revenir sur ce sujet lors de notre prochaine séance.

Au cours de cette même rencontre avec la Préfecture, nous avons demandé des précisions sur la manière de traiter les pétitions adressées au Conseil et/ou à la Municipalité. Le Bureau travaille actuellement sur une « Mind-map », excusez l'anglicisme, qui devrait permettre de clarifier la procédure à suivre. Nous reviendrons donc sur ce sujet ultérieurement.

Il donne également connaissance de la décision prise par la Commission des finances, à l'unanimité, le 19 août 2025, de reclassifier 4 investissements au bilan de la Commune. Ces investissements passent du patrimoine administratif au patrimoine financier car ils ne concernent pas des éléments affectés exclusivement à l'exécution de tâches publiques. Il s'agit de l'assainissement du chauffage de la maison Rochat, de la réfection du club-house du tennis, de la réfection des locaux et de la cuisine du four à pain et du CAP et de la démolition de la ferme Collet. Cette reclassification est sans effets financiers. Vous trouverez le rapport de la CoFin à ce sujet sur l'Extranet.

Le Bureau du Conseil s'est réuni pour la première fois dans sa nouvelle composition le 1^{er} septembre afin de préparer la présente séance. Il a aussi décidé d'une prochaine rencontre avec la Municipalité et préparé les opérations de dépouillement de la votation de dimanche prochain.

Le Président en a terminé avec ses communications.

Avec l'arrivée de 9 conseillers, l'Assemblée est au nombre de 68.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2025.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Béryl Macé informe qu'elle est arrivée juste à l'heure lors de la séance. Elle souhaite que le procès-verbal soit modifié dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, il passe au vote du procès-verbal du 17 juin 2025.

Au vote, le procès-verbal du 17 juin 2025 modifié est accepté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

- **M. Alain Monod, Syndic**

Présentation de Mmes Sabrina Bersier et Frédérique Roch : Mme Bersier a été engagée en qualité de Secrétaire municipale adjointe. Elle a déjà œuvré en tant que telle dans une autre commune de ce canton. Mme Roch a été engagée en qualité de responsable RH. Elle vient du privé et a œuvré durant plus de 20 ans dans un poste à responsabilités dans les ressources humaines. Bienvenue à toutes les deux;

Poste de Gendarmerie : il y aura, dès l'été 2026, à nouveau un poste de Gendarmerie à Épalinges. Nous pouvons nous en réjouir. Nos ASP rejoindront également ce poste sous un même toit, ce qui sera clairement un plus pour la population. 75 m² de la Maison palinzarde seront ainsi libérés et pourront être à disposition pour d'autres services de la Commune ;

Annonce retraite Sylvie Guggenheim : Mme Sylvie Guggenheim, responsable du service de la communication, a décidé d'anticiper son départ à la retraite et nous quittera fin décembre. Sa remplaçante sera présentée prochainement;

Décompte définitif péréquation : nous avons reçu le décompte définitif 2024 de la péréquation – qui touche particulièrement la cohésion sociale – et nous récupérons CHF 259'000.- par rapport aux prévisions. Nous avons reçu également le décompte définitif 2024 de la participation au déficit des transports publics et nous récupérons CHF 653'000.-, ce qui fait plus de CHF 922'000.- qui reviennent sur les comptes 2024. Nous espérons que ces bonnes nouvelles seront renouvelées pour 2025.

- **M. Roland Perrin, Municipal**

Visite des aménagements au biotope du Moulin : en raison du peu d'inscription (2 personnes) à la visite des travaux de mise à ciel ouvert du ruisseau des Moulins, cette visite prévue demain 17 septembre est annulée. Ces travaux ont été effectués avec l'aide financière du Parc-Jorat.

Fermeture au Chemin des Roches : le bas du chemin des Roches sera fermé à la circulation dès le 29 septembre, durant 6 à 7 semaines. En cause des travaux de sécurisation du débouché de ce chemin sur la route de Berne et du passage pour piétons au bas de la bretelle d'entrée sur l'autoroute. Ces travaux sont gérés par l'OFROU. Ils se feront en majorité de nuit.

- **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

Épilogue de la saga du quartier Possession / Bois-de-Ban : pour rappel, ce projet a débuté en 2009 et le Conseil Communal a accepté le plan de quartier Possession/Bois-de-Ban en 2016. Un recours à la CDAP a été rejeté en mars 2019. Un recours au TF a également été rejeté en septembre 2020. La mise à l'enquête s'est déroulée en juin-juillet 2022. Des oppositions ont été levées par la Municipalité qui a délivré le permis de construire en mars 2023, ce qui a été suivi d'un nouveau recours à la CDAP. En mai 2024, la CDAP a rejeté ce recours et confirmé la décision de la Municipalité. Les opposants ont à nouveau saisi le TF qui a confirmé la décision de la CDAP et rejeté le recours en juillet dernier. Les travaux de construction du quartier devraient donc probablement commencer début 2026.

Réponse à la pétition « Sauver l'espace vert de Florimont » : lors du Conseil communal du 20 mai 2025, un débat a eu lieu concernant la réponse de la Municipalité à cette pétition qui, rappelons-le, ne figurait pas à l'ordre du jour. En raison des tensions déclenchées par cette réponse, une conciliation a été demandée à Madame la Préfète. Cette séance de conciliation conduite par Madame la Préfète, entre Monsieur Guillaume Morand, Monsieur le Syndic, moi-même en tant que Municipale de l'urbanisme et nos avocats respectifs a eu lieu le 26 juin.

A son issue, il a été convenu que, lors de la prochaine séance du Conseil communal, à savoir ce soir, la Municipalité communiquerait que le rapport de la Municipalité au Conseil communal concernant la pétition a été modifié en plusieurs points à sa page 13. La Municipalité tient aussi à répéter que, si Monsieur Morand a eu le sentiment d'être heurté, ce n'était pas l'intention de la Municipalité, qui le regrette et s'en excuse.

▪ **Mme Chantal Good, Municipale**

Construction de nouveaux vestiaires pour le club de football d'Épalinges, d'une buvette ainsi que d'un dépôt/atelier pour le service des forêts : s'agissant des vestiaires du club de football, le permis de construire a été obtenu sans opposition. En revanche, le projet de dépôt/atelier a fait l'objet d'une opposition collective portée devant le Tribunal administratif. Ce recours a entraîné un retard significatif par rapport au calendrier initial, qui prévoyait le démarrage des travaux à la mi-juin 2024. À ce jour, seuls des vestiaires provisoires sous forme de cabines ont pu être installés, afin d'assurer le bon déroulement du championnat 2025. Par ailleurs, l'entreprise adjudicataire a informé qu'en raison de la suspension temporaire du projet, l'offre initiale devait être réévaluée selon l'Indice des prix à la consommation (IPC). Cette adaptation entraîne une majoration de 2,4 %, correspondant à un coût supplémentaire de CHF 112'441.08 TTC. Et enfin, à la suite de l'opposition relative au dépôt/atelier, et afin de garantir des conditions optimales pour le club, la Municipalité et une délégation du club de football ont convenu de recourir à des vestiaires provisoires en containers pour la saison 2025. Cette solution transitoire a généré une plus-value de CHF 30'714.70 TTC, correspondant aux frais de location des containers de mars à septembre 2025.

Vœu suite réponse au postulat « Agir pour limiter la fracture numérique » : suite à la réponse de la Municipalité à son postulat, Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet-Schmidt a déposé un vœu visant à ce qu'un sondage soit réalisé auprès de la population afin d'identifier ses besoins en matière de compétences numériques. Des offres ont été sollicitées pour la mise en œuvre de ce sondage. Cependant, celles-ci se sont révélées particulièrement onéreuses et complexes à organiser. Dès lors, la Municipalité a décidé de renoncer à la réalisation d'un tel sondage auprès de la population palinzarde mais néanmoins de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre directe des mesures proposées dans sa réponse au postulat de Mme Cuendet-Schmidt.

Ouverture des salles de sport le week-end : lors du Conseil communal du 11 juin 2024, pour faire suite au manque endémique d'infrastructures sportives et des salles de gymnastique M. le Conseiller communal Julian Pidoux émettait le vœu suivant : que la Municipalité puisse fournir les grilles d'occupation des

salles de sport et ce qui reste de libre les samedis, dimanches et soirées. Ceci de manière à avoir une visibilité complète sur les plages horaires actuellement utilisées et mises à disposition des clubs sportifs. À ce jour, la planification pour l'année scolaire 2025-2026 est finalisée et a été transmise aux clubs et associations sportives. Toutefois, l'élargissement des horaires d'accès, notamment durant les week-ends, ne dépend pas uniquement des créneaux disponibles. Cela requiert une coordination avec le service de conciergerie, garant de la sécurité, de l'entretien et du bon fonctionnement des infrastructures, dont la charge de travail est déjà importante. Une réflexion est en cours avec M. Priou, délégué aux sports, et les services concernés pour identifier des solutions durables, incluant la projection de création de nouveaux espaces sportifs. D'ailleurs la prochaine réponse au postulat, également déposé par Monsieur le Conseiller Pidoux, intitulé du sport jusqu'au bout de la nuit pour les jeunes palinzards apportera également quelques éléments de réponse.

▪ **Mme Marisa Dürst, Municipale**

Réponse à Mme Léa Pacozzi sur la question d'égalité salariale entre les femmes et les hommes : dans la séance du 20 mai de cette année, elle informait qu'avec un taux de 4,3% de différence salariale, la Commune respectait le principe de l'égalité salariale. En d'autres termes, pour un même profil d'activités, les femmes et les hommes gagnent le même salaire. Suite à cela, Mme la Conseillère communale Léa Pacozzi a interpellé la Municipalité pour savoir pourquoi ce taux n'était pas égal à 0% et quelles mesures elle comptait prendre. Il faut rappeler que les différences de salaires entre les femmes et les hommes inférieures à 5% sont conformes aux exigences légales et se situent à l'intérieur du seuil de tolérance. A titre comparatif, en Suisse, les différences salariales entre sexes s'élèvent à 16,2% pour les secteurs privés et publics. Si l'on s'en tient uniquement au secteur public (Confédération, cantons et communes), ce taux est de 13,8%. Le 27 août de cette année, le Conseil fédéral a adopté un rapport qui a permis d'identifier des indicateurs supplémentaires dont l'état civil ou l'âge dans le cadre du monitoring de l'égalité des salaires entre les sexes, qui seront intégrés dans les futures statistiques. Au niveau de notre Commune, la Municipalité a signé la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public le 15 octobre 2019. Cette Charte lancée en 2016 en partenariat avec les cantons et les communes vise à sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la fixation des rémunérations et l'évaluation des fonctions, à la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. La Municipalité est particulièrement attentive à la question de l'égalité salariale. Lors des nouveaux engagements, la fixation des salaires se base sur des critères objectifs comme le niveau de formation et l'expérience. Par ailleurs, l'échelle de traitement de l'Administration communale est appliquée quel que soit le sexe afin d'assurer l'équité. Bien que le résultat soit sous le seuil de tolérance de 5% fixé par l'outil Logib, les efforts pour garantir l'égalité salariale continueront et la Municipalité entend améliorer ce taux. Dans le cadre de la révision du Statut du personnel, la Municipalité s'assurera que les conditions et les avantages sociaux soient non discriminants et que les formulations adoptées restent neutres. Par ailleurs, le système actuel de rémunération qui comprend la classification des fonctions et la grille salariale sera revue. Enfin l'analyse Logib sera reconduite de façon périodique.

Voie cyclable sur la route de la Croix-Blanche : comme vous avez pu le remarquer, la voie de bus a été supprimée. A la place, une bande cyclable a été

installée ainsi qu'une piste cyclable au niveau de la place de la Croix-Blanche. La Municipalité a décidé de conserver le parking manifestation. Toutefois, des places ont été supprimées pour améliorer la sécurité. Enfin, lorsque le parking manifestation est ouvert au public, les cyclistes sont invités à emprunter la voie de contournement sur le chemin de la Cure.

Le Président demande si quelqu'un souhaite demander des précisions sur ces communications, ce n'est pas le cas.

5. LÉGISLATURE 2026-2031 – TRAITEMENT, INDEMNITÉS ET VACATIONS DE LA MUNICIPALITÉ ET AJUSTEMENT DES INDEMNITÉS DU CONSEIL COMMUNAL - PRÉAVIS N° 06/2025.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc. Quelqu'un demande-t-il la lecture du rapport de la COFIN sur le même préavis ?

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président confirme que la CoFin a proposé un amendement, soit de modifier le point 3 des conclusions comme suit : « *de fixer les jetons de présence des séances plénières du Conseil communal à CHF 50.- par séance* ».

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer, ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

M. Anton Epp déclare ses intérêts en tant que Conseiller communal concerné par les jetons de présence. La proposition d'augmenter les jetons de présences de CHF 50.- à CHF 70.- a été discuté en commission. Il proposerait, à titre personnel, de couper la poire en deux et de l'augmenter à CHF 60.-, qui justifie la charge de travail et montrant que nous sommes attentifs à nos finances.

M. Sandy Warth déclare également ses intérêts en tant que Conseiller communal. En absolu, ce n'est pas un montant important mais la CoFin a considéré qu'il était malvenu de valider une augmentation de la rémunération lorsqu'on demande un effort au niveau de la Commune. Il y a eu plusieurs discussions sur l'augmentation de la rémunération des Municipaux qui n'a été considérée comme augmentation salariale car il s'agit de modifier le taux d'activité des municipaux. On fait confiance aux municipaux mais il ne cache pas que certains commissaires étaient contre l'augmentation du taux d'activité. Personnellement, il est contre le fait de couper la poire en deux, soit on est pour une augmentation des jetons de présence, soit on est contre.

M. Félix Schmidt. Il déclare ses intérêts en tant que Conseiller communal et non candidat à la Municipalité. Lors des dernières séances, la Municipalité nous a informé sur l'état précaire de nos finances. Nous devons en tenir compte dans nos décisions. Nous devons donner un signal clair à la Municipalité qu'elle doit être plus raisonnable sur nos dépenses. Aujourd'hui on nous propose d'augmenter de 18% la rémunération annuelle de la Municipalité, d'un coup. Concernant les jetons de présence du Conseil communal, le préavis indique des chiffres horaires, mais n'a pas fait d'estimation globale des effets des augmentations proposées sur le budget.

Il propose les amendements suivants :

Taux d'occupation de la syndicature : le préavis propose d'augmenter le taux d'occupation de 60 à 80% d'un coup. Ceci nous mènerait à un taux d'occupation supérieur à la moyenne des communes similaires, qui est de 72.5 %. Une augmentation de 60 à 70% nous paraît suffisante vu les circonstances de nos finances.

Taux d'occupation des Municipaux : la proposition de la municipalité de passer de 40 à 50 % paraît raisonnable.

La proposition d'amendement 1 est donc la suivante :

Point 1. Remplacer « taux d'activité de la syndicature de 80% » par « taux d'activité de la syndicature de 70% »

Rémunération de la syndicature. En application du taux de 70 %, il faut ramener le traitement de base du syndic de CHF 83'161.- à CHF 71'281.-, ce qui donne un total brut de CHF 120'050.-, équivalent au traitement moyen des autres communes.

La proposition d'amendement 2 est donc la suivante :

Chiffre 2 : Syndicature : le traitement de base fixé à CHF 83'161.-

Indemnité de réinsertion professionnelle. Le principe d'une telle indemnité n'est pas remis en doute. Il ne faut en effet pas freiner les engagements à ces fonctions par la peur de la difficulté d'une future réinsertion professionnelle.

Le principe proposé est le suivant :

- Deux mois de salaire pour une législature
- Quatre mois de salaire pour deux législatures
- Six mois de salaire pour trois législatures.

Nous trouvons que ce système valorise trop les Municipaux qui restent trop longtemps. En principe, deux législatures paraissent largement suffisantes. Comme ce point n'est pas reporté dans les conclusions du préavis, nous reviendrons avec des amendements dans le cadre du règlement qui nous est promis.

Jetons de présence des conseillers communaux.

On peut regretter que la Municipalité ne compare pas le montant des jetons de présence avec les communes voisines. Comme il faut montrer l'exemple, nous proposons de refuser l'augmentation des jetons de présence, en acceptant l'amendement de la CoFin pour des jetons de présence maintenus à CHF 50.- par séance.

Par ailleurs, aujourd'hui tout le monde a un téléphone. Un défraiement était nécessaire lorsque chaque communication était payée. Ce n'est plus le cas depuis longtemps. Nous proposons de supprimer ce point obsolète.

La proposition d'amendement 3 est la suivante :

Les indemnités pour frais de téléphone du Syndic et des Municipaux sont supprimées.

La discussion n'est plus demandée. Le Président propose de passer au vote du sous-amendement de M. Epp, soit de fixer le montant des indemnités pour les séances plénières du Conseil à CHF 60.-. En cas de refus, nous voterons sur l'amendement proposé par la CoFin s'agissant du montant de CHF 50.-.

M. Patrick Eerdmans propose de passer au vote de la CoFin d'abord, à savoir si on augmente les indemnités du Conseil. Si l'amendement est accepté, pas besoin de voter le sous-amendement de M. Epp. Dans le cas contraire, celui-ci sera soumis au vote.

M. Erich Dürst précise qu'il faut opposer les deux votes, celui qui gagne sera soumis au vote. Le Conseil votera ensuite sur le préavis amendé ou non.

Le Président met en opposition les premiers sous-amendements, soit : **Oui** pour une augmentation à CHF 60.- soit **Non** pour le statu quo à CHF 50.-

Au vote, avec 20 oui, 36 non et 9 abstentions, l'amendement de M. Epp pour un montant à CHF 60.- est refusé.

Le Président passe au vote de l'amendement de la CoFin, soit **OUI** pour maintenir le montant de CHF 50.- soit **Non** pour le montant du préavis à CHF 70.-.

Au vote, avec 41 oui, 18 non et 6 abstentions, l'amendement de la CoFin est accepté. Les jetons de présence des conseillers communaux restent inchangés à CHF 50.-.

Le Président passe au vote de l'amendement de M. Schmidt concernant le taux d'activité du Syndic qui passerait de 80 à 70%.

Au vote, avec 19 oui, 29 non et 18 abstentions, l'amendement est refusé.

Le Président passe directement au vote du 3^{ème} amendement, soit supprimer les frais de téléphone des Municipaux et du Syndic :

Au vote, avec 29 oui, 18 non et 19 abstentions, l'amendement est accepté.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 06/2025 amendé.

Au vote, avec 43 oui, 7 non et 16 abstentions, le préavis 06/2025 tel qu'amendé est accepté.

6. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FABIENNE BRIDE « DÉTECTION ET SOUTIEN DES ENFANTS-AIDANTS, SENSIBILISATION À CETTE PROBLÉMATIQUE AUX PROFESSIONNELS DU PARASCOLAIRE ET À LA POPULATION » – RAPPORT N° 12/2025.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Il rappelle le vœu émis par la commission :

Dans le cadre du prochain budget ordinaire, augmenter la subvention payée à la Fondation As'trame Vaud, qui est actuellement (2025) de CHF 500.- p.a.

La discussion est ouverte.

Mme Fabienne Bride. Elle remercie la Municipalité pour son rapport qui a répondu pour la plupart à ses demandes concernant ces enfants aidants. Le seul bémol est le montant des CHF 500.- que la Commune alloue à la Fondation As'trame qui s'occupe beaucoup de ces enfants. Elle donne un petit retour sur la commission qui a proposé

des choses intéressantes sur les moniteurs de sports et elle espère que la Municipalité pourra en tenir compte.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du rapport 12/2025.

Au vote, avec 62 oui, 0 non et 2 abstentions, le rapport 12/2025 est accepté.

**7. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE M. THIERRY SPRUNGER
« AMÉLIORER LA COORDINATION ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CONSEIL
COMMUNAL EN MATIÈRE FINANCIÈRE » – RAPPORT N° 13/2025**

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la CoFin.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer, ce n'est pas le cas.

Il ouvre la parole, elle n'est pas demandée. Le Président passe au vote du rapport 13/2025.

Au vote, avec 47 oui, 9 non et 8 abstentions, le rapport 13/2025 est accepté.

Avec l'arrivée d'un conseiller, l'Assemblée est au nombre de 69.

**8. GROUPEMENT FORESTIER MÈBRE-TALENT - ADOPTION DES STATUTS -
PRÉAVIS N° 14/2025.**

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission de politique régionale.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Il remercie la CoFin qui a été sollicitée inutilement étant donné qu'il n'y avait pas d'éléments financiers dans ce préavis.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer, ce n'est pas le cas.

La parole ouverte mais n'est pas demandée. Le Président passe au vote du préavis 14/2025.

Au vote, avec 64 oui, 0 non et 3 abstentions, le préavis 14/2025 est accepté.

**9. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE
COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT ET M. LE CONSEILLER COMMUNAL
LAURENT BALSIGER « ABSENTÉISME ET TURNOVER AU SEIN DE**

**L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'ÉPALINGES – TROP CHER PAYÉ
POUR TOUTES LES PARTIES !» – RAPPORT N° 15/2025.**

Point retiré de l'ordre du jour.

**10. RÉNOVATION DE LA CUISINE DE L'AUBERGE COMMUNALE ET LA CRÉATION
DE VESTIAIRES POUR LE PERSONNEL DE L'AUBERGE – DEMANDE D'UN
CRÉDIT DE CONSTRUCTION - PRÉAVIS N° 16/2025.**

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer, ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

M. Félix Schmidt. Dans le projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2026, la Municipalité nous confirme la situation financière critique, la Commune étant surendettée et n'arrivant plus à obtenir des prêts à long terme. Malgré cette situation, elle nous présente un préavis surréaliste en nous proposant d'investir un demi-million pour refaire la cuisine de l'Auberge. Les Égyptiens enterraient leurs pharaons dans des pyramides « pharaoniques ». Les présidents français construisent chacun leur temple ruineux : centre Pompidou, pyramide du Louvre, encore une pyramide, bibliothèque François Mitterrand, etc. Chez nous, la pyramide où la Municipalité enterre notre santé financière à long terme, c'est le bâtiment de la Grande salle. Il a d'abord jeté un regard en arrière sur les dépenses successives demandées – et obtenues – par la Municipalité sur ce bâtiment :

préavis		
07/2016	organisation de concours	180 000
04/2017	Crédit d'étude pour rénovation et assainissement des façades et toitures	370 000
15/2017	crédit d'étude pour installations techniques	510 000
14/2019	Crédit de construction pour rénovation et assainissement des façades et toitures, 9'160'000, refusé	
04/2020	Crédit de construction pour rénovation et assainissement des façades et toitures	8 490 000
2018	<i>Etude de faisabilité de la caserne des pompiers</i>	?
24/2020	Préavis d'intention de développement d'une caserne sur le site, budget estimé : 2'350'000.-	
10/2023	Crédit de construction caserne, le double de l'estimation	5 080 000
	participation ECA	- 1 137 189
06/2023	réaménagement du foyer	341 000
	total à ce jour	13 833 811

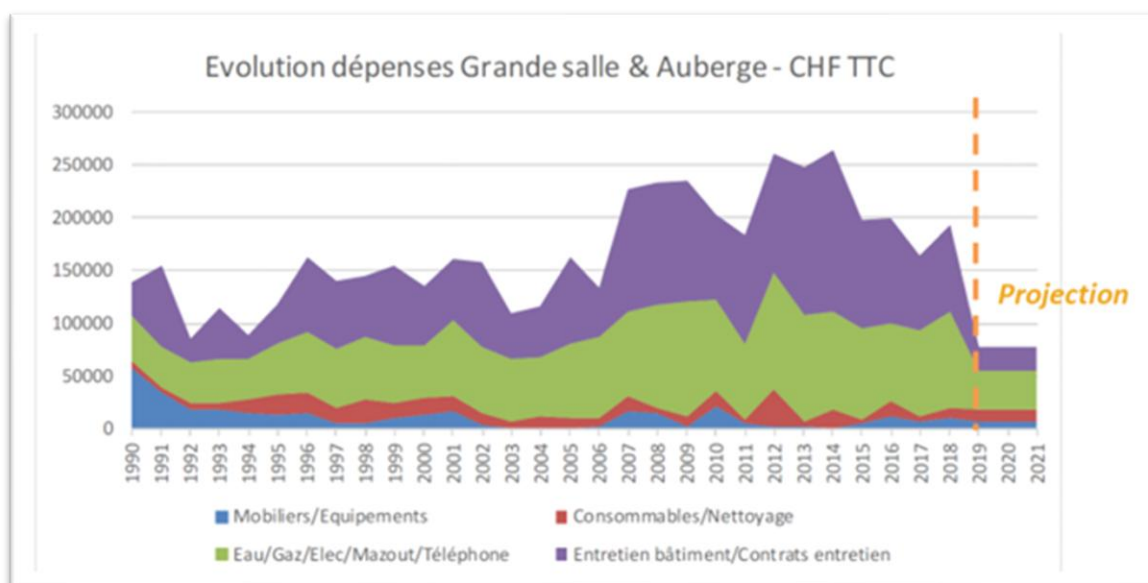
Par saucissonnages successifs, nous avons déjà investi presque 14 millions dans ce bâtiment, déduction faite des subventions de l'ECA. Tous ces projets font chaque fois l'objet d'études nouvelles ou de concours dont les frais s'additionnent. Maintenant on nous demande encore de réinvestir CHF 500'000.- dans la cuisine et on réfléchit à construire un immeuble de bureaux pour l'Administration communale, budgété à CHF 6'000'000.-, en détruisant le toit récemment rénové de l'auberge et en interrompant certainement de nouveau son fonctionnement. Il avait lui-même demandé

une vision d'ensemble plutôt qu'un saucissonnage, en proposant de surmonter le restaurant d'une tour pour répondre au besoin et générer du rendement et on lui avait ri au nez. Vu le montant énorme demandé, il a aussi essayé de convaincre le Conseil que le coût pour l'assainissement des façades et toiture était disproportionné par rapport au gain énergétique attendu. Le Conseil l'avait suivi dans un premier temps et refusé le premier crédit de construction. La Municipalité était revenue avec une deuxième demande de crédit à peine moins élevée, avec une réduction des coûts de 8%. Il n'a pas trouvé le décompte final. Dans son deuxième préavis, la Municipalité nous avait présenté les économies attendues sur les coûts d'exploitation.

Les prévisions étaient celles-ci :

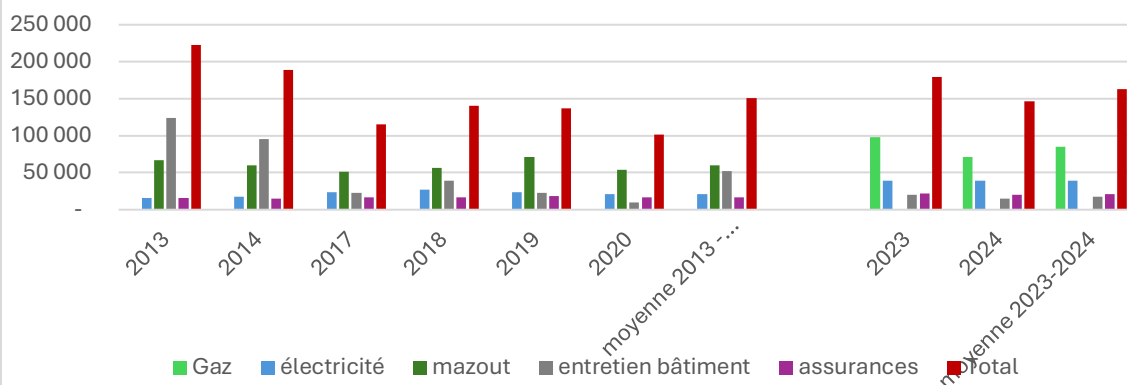
- Les frais d'entretien d'immeuble devraient être diminués par 4.
- Les consommations de chauffage et d'électricité devraient être fortement réduites, (d'environ la moitié) grâce à l'isolation de l'enveloppe, la récupération de chaleur dans la ventilation, le froid commercial des cuisines et l'autoconsommation du photovoltaïque.

Ces prévisions étaient accompagnées d'un graphique des évolutions passées et futures des dépenses qui prévoyait une réduction des dépenses moyennes de l'ordre de 60%.



Il a été regarder les résultats dans les comptes de ces dernières années. Il est affligeant.

Evolution des dépenses courantes liées à la grande salle



	2013	2014	2017	2018	2019	2020	moyenne 2013 - 2020		2023	2024	moyenne 2023-2024	
Gaz	219	279	472	358	327	397	342		98 302	71 313	84 808	24798%
électricité	15 688	17 376	23 353	27 470	23 705	20 601	21 366		39 099	39 601	39 350	184%
mazout	67 259	60 129	51 184	56 620	71 477	54 068	60 123		-	-	-	0%
entretien bâti	123 709	95 836	23 149	38 782	23 116	10 117	52 452		20 270	14 973	17 622	34%
assurances	15 385	15 283	16 781	16 781	18 434	16 414	16 513		21 939	20 545	21 242	129%
Total	222 260	188 903	114 939	140 011	137 059	101 597	150 795	-	179 610	146 432	163 021	108%

Si on compare la moyenne des années 2023 et 2024 avec celle des années 2013 à 2020 :

- La facture d'entretien s'est réduite de 66 % et non de 75% comme annoncé.
- La facture d'énergie (gaz + électricité + mazout) est passée de 81'800 à 124'150, elle a donc augmenté de plus de 50 % (51.8%) ! On paye aujourd'hui CHF 85'000.- de gaz par an, alors qu'on payait CHF 60'000.- de mazout en moyenne les années antérieures.
- La facture d'électricité a même augmenté de plus de 80%.
- La facture d'assurances a augmenté de 30%.
- Au total (entretien + énergie + assurances) ; les coûts annuels ont augmenté de 8 %. On dépense CHF 163'000.- par an actuellement contre CHF 150'000 avant les travaux. On n'a donc aucune réduction des coûts. On ne pourra donc jamais amortir les millions investis par une réduction des dépenses courantes.
- Dans ces chiffres le revenu lié à la vente d'électricité photovoltaïque n'est pas inclus car il ne l'a pas trouvé dans les comptes 2023 et 2024, peut-être que la Municipalité pourra l'aider.
- On l'objectera que les coûts de l'énergie ont augmenté ces dernières années, c'est vrai, il a regardé. Par rapports aux années mentionnées, les coûts énergétiques ont augmenté :
 - o Mazout : de 8.3 à 9.9 ct/kWh, augmentation d'environ 19 %, mais on ne l'utilise plus
 - o Électricité : de 16.3 à 25.8 ct/kWh, environ 58 % d'augmentation
 - o Gaz : de 9.4 à 16.1 ct/kWh, environ 72 % d'augmentation, pas de chance, c'est sur le gaz qu'on a misé.

Si l'on convertit les dépenses en kWh avec ces tarifs, on arrive quand-même à une réduction des consommations, toutes sources confondues, passant de 860 à 678 MWh/an, soit une baisse de consommation d'énergie de 182'377 kWh/an, soit de 21% environ.

Donc on a dépensé environ 8.5 millions pour réduire de 20 % notre consommation d'énergie et dépenser plus qu'avant. Pour ce faire, on a investi dans une coûteuse façade en aluminium générant des quantités d'énergie grise.

On ne s'étonnera pas si nos finances sont en difficulté.

Il demande à la Municipalité de nous informer de ce qu'elle a entrepris auprès de ses mandataires et entreprises par rapport au non-respect des objectifs d'économie qui nous ont été présentés.

Il lui demande en outre de s'assurer de la bonne gestion énergétique du bâtiment ainsi que de la maintenance, vérifier si on ne peut pas réduire ces charges.

Il demande enfin de nous informer, si ce n'est déjà fait, des décomptes finaux des travaux sur ce bâtiment.

Revenons à l'actualité et à cette nouvelle demande d'investissement.

Une fois de plus, malgré ses demandes répétées et malgré la situation critique de nos finances, on ne trouve aucun mot dans le préavis sur la manière dont on pourra financer cet investissement. Déjà pour cette raison, il pense qu'il est nécessaire de refuser ce nouvel investissement.

Il est aussi allé voir dans les comptes les revenus de ces dernières années liés à la location de l'Auberge. Les revenus semblaient assez stables dans les années 2013 à 2017, autour de CHF 70'000.- par an de revenu locatif. Depuis, la situation s'est nettement dégradée à CHF 58'000.- en 2019 avant les travaux de rénovation et le COVID puis à moins de CHF 47'000.- en 2023.

Ce n'est en tout cas pas avec des revenus de cet ordre que l'on va amortir les CHF 490'000.- d'investissements demandés par la Municipalité.

Revenons sur le contenu technique et le budget. Oui, la cuisine est vieille de 55 ans, mais elle fonctionne encore. Non, il n'est pas indispensable ni obligatoire que le restaurant bénéficie de douches et de vestiaires. La grande majorité des restaurants de ce canton n'en dispose pas. Ce serait bien d'en disposer, mais ce n'est pas indispensable. Rappelons que nous venons de construire des douches et des vestiaires dans le même bâtiment, peut-être pourrait-on les partager avec les infrastructures des pompiers.

Non, les catelles du sol, et encore moins des murs, ne doivent être changées. Encore moins si on y trouve des colles amiantées avec des dépenses importantes de désamiantage. L'amiante, tant qu'on ne le touche pas par des travaux, n'est pas dangereux. Il n'y a aucune obligation d'assainir tant qu'on ne fait pas de travaux. Oui il faut régler le problème de la glisse. Il existe de nombreux et efficaces sols synthétiques qu'on pourrait poser sur les catelles actuelles. Si la cuisine doit être réparée, il faudra faire appel à la Bonne combine ou à un professionnel de la réparation pour réparer les éléments défectueux pour quelques milliers de francs.

Finalement, c'est surtout avec le futur exploitant qu'il faudra définir les changements réellement indispensables. Il serait absolument nécessaire que le futur exploitant participe d'une manière significative aux investissements à réaliser. Ainsi, il ira à l'essentiel et viendra certainement avec un devis qui ne sera qu'une fraction de ce montant : il ne voit que peu de restaurateurs prêts à investir CHF 500'000.- dans une nouvelle cuisine.

M. Alain Monod, Syndic. Il relève que plusieurs points viennent d'être entendus, certains pas forcément sur le sujet qui nous occupe ce soir. La vraie question est de savoir si on veut avoir une Auberge communale dans cette commune. Il est interpellé bientôt tous les jours par des citoyens qui demandent quand l'Auberge va rouvrir. Avec Gastroconsult, un appel d'offres a été fait et 4 bons dossiers de candidature ont été retenus. Tous ceux qui ont visité ont reconnu qu'on avait ici un outil agréable pour le travail. S'agissant des travaux, la qualité de la cuisine actuelle n'est tout simplement pas digne d'une auberge communale. Concernant les travaux des vestiaires et wc, il y

a des bases légales qui stipulent que le personnel ne peut pas utiliser les mêmes toilettes que la clientèle. Il rappelle que le montant de CHF 489'000.- sera fixé une fois que le nouveau tenancier sera connu et que les travaux pourront être engagés. Ce montant sera relativement vite amorti avec le loyer qui sera perçu.

M. Julian Pidoux. Il n'intervient pas dans le but de savoir s'il faut ou non une auberge. En tant que président de la Commission d'urbanisme et des constructions, il regrette que ce préavis ne soit pas venu dans les mains de la CUC. Sans trahir des grands secrets de commission, la CUC avait été sollicitée avec une certaine urgence avant l'été pour lui présenter un projet relativement abouti d'administration communale au-dessus de l'Auberge. L'avancement de ce projet donnait un sentiment d'imminence dans la réalisation de ces travaux. Il est un peu embêté par le découplage de ces problématiques de la Municipalité sur ces deux sujets qui sont finalement intimement liés. Il demande un éclaircissement sur la rentabilité, l'amortissement et l'avenir de l'autre projet d'élargissement des locaux de l'Administration.

Mme Marisa Dürst, Municipale. Elle précise d'abord que ce n'est pas la Municipalité qui nomme les commissions mais le Bureau. Dans le préavis présenté par la Municipalité, il est fait référence que si le projet de l'agrandissement du bâtiment de l'Auberge communale devait avoir lieu dans le futur, ce serait compatible avec les aménagements proposés ce soir. Concernant le projet présenté à la CUC au printemps 2025, la Municipalité est encore en réflexion. Il devient important de rouvrir cette Auberge. Par rapport à la question financière, tout a été étudié pour économiser le plus possible.

Le Président rappelle que le Bureau n'a pas été informé de ce projet et ne pouvait par conséquent pas deviner les intentions de la Municipalité et ainsi désigner la CUC sur ce dossier.

M. Nicolas Häusel. Il émet un vœu quant à la réutilisation des instruments de la batterie de cuisine, s'il serait possible que la Municipalité envisage de faire un don ou prix symboliques de ces éléments de cuisines, même s'ils sont vieux de 50 ans ? Probablement que quelques associations pourraient être intéressées.

M. Michael Mader. Il avait compris que le projet prévoyait de déplacer l'Auberge communale de l'emplacement actuel à la Maison de commune. Il se demande si on ne peut parler d'une économie ou respectivement d'un bon investissement si on dit qu'on va remplacer les éléments de l'Auberge pour les déplacer plus tard. Quel est le laps de temps entre la mise en place de toutes ces infrastructures et le nouveau projet évoqué à l'instant par M. Pidoux.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Elle souhaite préciser que seuls les membres de la CUC comprennent ce dont on parle ce soir puisque la Municipalité a convoqué cette commission pour lui présenter un projet de surélévation de l'Auberge pour y installer l'ensemble du personnel communal. C'est un très beau projet, mais la CUC a émis des remarques et demandé des modifications de ce projet, estimant qu'il y avait des défauts. La Municipalité a intégré ces remarques et a continué de faire évoluer ce projet qui n'a pour l'instant pas encore été représenté à la CUC. C'est un très beau projet mais coûteux, il est utopiste d'imaginer qu'il soit réalisable dans les trois ans à venir. Il ne serait en aucun cas incompatible avec le projet de l'Auberge qui est au rez-de-chaussée. La réalisation de cette surélévation ne nécessiterait que 2 ou 3 mois d'arrêt de l'exploitation de l'Auberge, mais on parle là d'ici 5 à 6 ans. La population est très

attachée au fait d'avoir une Auberge communale et commence à s'impatienter. Et dans l'état actuel, il est urgent de refaire la cuisine. Même si elle doit être refaite, c'est un élément qui pourrait bouger dans quelques années, cela ne bloquerait pas l'autre projet. Elle encourage vivement à accepter ce préavis et précise qu'on vise pour cette Auberge une cuisine agréable pour la population, qui change des pizzas et kebabs.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 16/2025.

Au vote, avec 48 oui, 8 non et 9 abstentions, le préavis 16/2025 est accepté.

11. ARRÊTÉ COMMUNAL D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026 - PRÉAVIS N°17/2025

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission des finances pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer, ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

M. Michael Crottaz. Il prend la parole au nom du PS pour tout d'abord remercier la Municipalité de nous présenter ce préavis mais également pour exprimer un certain regret sur la décision finale qui est le statu quo. En effet, il est décrit en long et en large que la Commune manque d'argent et que la priorité actuelle de la Municipalité est de rationaliser les charges, ce qui est louable, mais qui ne va pas réellement changer la situation. Comme mentionné ici à la page 12, les investissements devraient être réduits à 2 ou 3 millions par année afin d'assurer un autofinancement alors que ces 5 dernières années, nous avons investi entre 10 et 18 millions de francs par an. Cet argent n'a pas été investi dans le vide mais pour répondre à des besoins réels de la population. Même avec une rationalisation des charges et un étalement des investissements nous ne serons pas à même d'assurer la qualité des prestations sur la Commune. Nous constatons en plus que notre taux d'imposition est bas comparé aux communes voisines. La moyenne cantonale est même 3 points au-dessus de notre taux d'imposition. Il est important de rappeler que cet impôt permet par exemple de rénover des infrastructures sportives, d'accueillir le plus d'enfants possible en UAPE et de garantir une qualité de vie pour les enfants à l'école. Cet argent permet de garantir des prestations pour toutes et tous à Épalinges. Or la croissance de la Commune, qui a atteint les 10'000 habitants cette année, implique une augmentation des dépenses qui nous met au défi de trouver des solutions efficaces pour les financer. Nous trouvons dommage que la Municipalité ait le même constat mais n'ait pas déjà pris les devants pour réaliser une étude d'impact sur l'augmentation des impôts. Nous aurions apprécié qu'un plan financier soit présenté en estimant ce qu'une augmentation d'impôt de 2, 4 ou 6 points pourrait amener en possibilité d'investissements. Nous proposons de refuser ce préavis qui constate bien l'état actuel des finances mais qui ne propose aucune amélioration.

M. Nicolas Häusel. En appui à ce qui vient d'être dit, les conclusions ne reflètent pas le contenu du préavis. Certains points dans le contenu de ce préavis nécessitent des

actions relativement urgentes. Il formule le vœu que la Municipalité présente d'ores et déjà les mesures prévues pour contenir les charges et dans son plan d'investissement, priorise les investissements pour l'année 2026. Il serait souhaitable d'avoir ces éléments à discussion lors du budget 2026.

M. Sandy Warth. Ce point a été discuté en séance avec la CoFin. Cela fait 1 an et demi que l'on revient sur certains indicateurs financiers. La CoFin avait demandé l'année passée de revoir le budget, la promesse leur avait été faite de réduire certaines charges. Ils pourront donc traiter cela prochainement. Cet arrêté d'imposition est proposé pour une année et non pour les 5 ou 6 prochaines années. Plutôt que de réduire certaines charges ou certains budgets on peut augmenter les revenus, mais le risque est que cela va créer un appel d'air et on pourra dire qu'on peut dépenser plus. Il faut vraiment se concentrer sur les dépenses, ne pas couper dans l'aide sociale car c'est dicté par le Canton. On a une certaine marge de manœuvre sur le budget de fonctionnement de la Commune. Il propose, au nom du PLR, de maintenir le taux actuel.

M. Félix Schmidt. En matière de budget, comme en gestion du personnel, la Municipalité en place hérite des actions ou inactions des municipalités précédentes ainsi que des décisions de notre Conseil notamment en termes d'investissement et de budget. Toutefois, on semble découvrir ces derniers mois la situation critique de nos finances comme la gestion du personnel et comme le préavis retiré de l'ordre du jour par la Municipalité. En début de législature, les Vert'libéraux ont attiré l'attention sur les finances. Leurs avertissements ont toujours été ignorés en disant systématiquement tout allait bien et que les finances étaient saines. Maintenant, on apprend dans le cadre du préavis qui a été retiré qu'une partie de l'explosion de nos dépenses provient d'un règlement du personnel obsolète datant de 1991 et générant une explosion de la masse salariale sans contrôle. En mars 2021, notre population a voté pour changer la syndiculture verte pour un Syndic PLR. Deux ans plus tard, la population a voté pour changer la Municipalité gauche/verte à une majorité PLR, nous avons soutenu ce changement. Aujourd'hui en fin de législature, beaucoup sont extrêmement déçus, de la gestion respectivement de l'inaction de cette Municipalité sur les finances et les ressources humaines. Les finances ont explosé sans contrôle, sans vision et on continue à nous proposer des dépenses et investissements supplémentaires comme si nos réserves étaient infinies. Il ne comprend pas que ces 4 ans passés n'aient pas permis de nous proposer une révision de ce règlement du personnel, qui est à l'évidence un des éléments critique de l'augmentation de nos dépenses courantes. C'est bien de prendre une majorité mais il faut l'assumer en conséquence et impérativement implanter des changements. A ce jour, aucune évolution significative n'a pu être constatée. Il demande à la Municipalité d'informer régulièrement le Conseil de l'avancement de ses dossiers relatifs aux finances et règlements RH et propose au Bureau la création d'une commission ad hoc pour suivre ce projet important de près. Il demande également à la CoFin d'être plus critique sur les engagements financiers et leurs conséquences à long terme et de suivre la stratégie municipale d'assainissement des finances de plus près.

M. Alain Monod, Syndic. Pour rebondir sur ces propos, il ne voit pas qu'elles seraient les attributions d'une commission RH constituée par le Bureau lorsqu'on lit l'art. 17 du RCC : la rémunération du personnel communal n'est pas de compétence du Conseil Communal. Le Conseil sera bien entendu saisi du projet de nouveau règlement du personnel au printemps prochain. A propos du taux d'imposition, il y aurait eu une solution de paresse, celle de ne rien faire. Mais la Municipalité, par transparence, a fait un préavis pour un taux d'imposition d'une année seulement afin de ne pas lier la future

Municipalité pour les années suivantes. Si un taux plus élevé était proposé ce soir, il y aurait probablement eu référendum contre cette augmentation d'impôts. Et dans le cas d'un référendum, les démarches calendaires amèneraient probablement jusqu'aux élections. Une pesée d'intérêt a été faite, statu quo pour cette année.

Le budget 2026 sera difficile mais il s'accompagnera de mesures fortes avec beaucoup d'économies. On commence par faire des économies avant d'aller demander une augmentation du taux d'imposition. Autre avantage d'attendre une année, on pourrait fixer le taux pour toute la législature, c'est plus rassurant d'aller vers la population en lui disant : on augmente vos impôts mais on ne revient pas dessus durant 5 ans. La Municipalité vous encourage à valider ce taux d'imposition.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 17/2025.

Au vote, avec 43 oui, 13 non et 11 abstentions, le préavis 17/2025 est accepté.

**12. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL RICHARD GOLAY
« POUR UNE NOURRITURE Saine, locale et de saison dans les
ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX DE RESTAURATION COLLECTIVE » - PRISE
EN CONSIDÉRATION.**

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer, ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

M. Richard Golay. Nous savons toutes et tous qu'une alimentation saine et équilibrée favorise la bonne santé. Pour rappel, les repas servis aux enfants d'Épalinges sont déjà aujourd'hui labellisés Fourchette Verte et ce label y contribue pleinement.

L'organisme Fourchette Verte est soutenu par la Confédération et la plupart des cantons. Porté dans le Canton de Vaud par Unisanté, le centre universitaire de médecine générale et de santé publique, le label Fourchette Verte encadre et soutient avec des diététiciennes et des diététiciens les professionnels de la restauration collective. Les repas servis respectent ainsi l'assiette optimale préconisée par la Société Suisse de Nutrition. Partant du principe que la santé est étroitement liée à l'environnement, le label Fourchette Verte propose depuis quelques années une extension pour inclure les aspects liés à la durabilité. C'est le label Fourchette Verte — Ama Terra. Il vise essentiellement à renforcer l'approvisionnement en produit locaux et de saison, respectueux de l'environnement. Cela permet de diminuer les émissions en gaz à effet de serre associées tout en favorisant des emplois durables proches de chez nous.

Depuis le dépôt du postulat en début d'année, deux événements en lien sont survenus. Ils montrent l'actualité et la pertinence de cette proposition.

Le Conseil d'État vaudois a adopté la Charte de la restauration collective vaudoise « Cuisinons notre région ». Comme le label Fourchette Verte — Ama Terra, elle fait la promotion d'une alimentation durable, saine et locale. Les établissements signataires de cette charte s'engagent aux moyens d'indicateurs à :

- valoriser les produits vaudois, régionaux et de saison,

- évoluer vers une alimentation durable,
- promouvoir une alimentation décarbonée,
- promouvoir la santé par une alimentation équilibrée.

Hier, un communiqué de presse conjoint de la Commune de Nyon, d'Unisanté et de l'État de Vaud nous apprend que le restaurant du collège de Nyon-Marens est devenu, le 9 septembre 2025, le premier établissement vaudois à recevoir le label Fourchette verte Ama Terra. Il rejoint ainsi les 250 établissements déjà labellisés en Suisse.

Ce postulat demande uniquement que la Municipalité étudie la possibilité que les repas servis soient labellisés Fourchette Verte Ama Terra. Pour rappel, cela fait maintenant depuis 2008 que notre Commune mandate l'entreprise Concordance pour la restauration collective et il n'y a rien d'exceptionnel à réfléchir à une évolution en phase avec ce qu'il se fait ailleurs.

La Constitution vaudoise intègre le principe de l'exemplarité des collectivités publiques, y compris des communes, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce postulat cherche à y contribuer en incluant le thème de la santé de nos enfants. Le groupe des Verts vous invite à le soutenir pour transmission à notre Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote de la prise en considération du postulat de M. Golay.

Au vote, avec 26 oui, 34 non et 6 abstentions, la prise en considération du postulat est refusée.

13. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE SOISIC BOULAD ET CONSORT « SAUVER LA VIE SOCIALE ET L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DU CENTRE D'ÉPALINGES ».

Le Président demande à Mme Soisic Boulad si elle est satisfaite de la réponse.

Mme Soisic Boulad. Elle remercie la Municipalité d'avoir pris le temps de répondre à cette interpellation qui lui tient particulièrement à cœur. Elle conçoit que ce n'est pas un sujet facile. Elle ne remet pas en question l'ampleur et le professionnalisme de ce projet mais sur ce point, les éléments amenés manquent encore de clarté et de cohérence et ne permettent pas de répondre aux préoccupations qu'elle a pu soulever lors de son interpellation. En plus d'être néfaste aux commerces, aux professionnels, de pénaliser certaines catégories de la population, la réduction systématique du nombre de places de stationnement dans les centres villes va à l'encontre de l'ambition suisse d'électrifier le parc automobile. Une voiture qui se recharge est une voiture garée. Nous devons voir à long terme et anticiper la mutation du parc automobile. A quoi ça sert de supprimer des places de stationnement pour en recréer dans 5 ans ? Encore une fois, une voiture qui se recharge est une voiture garée. Argument d'autant plus valable pour une commune en pleine croissance démographique comme Épalinges depuis plus de 10 ans.

Elle ne souhaite pas déposer de résolution.

Le Président demande si la parole est encore demandée.

M. Yann Glayre souhaite réagir à la justification de la Municipalité à la suppression de 7 places de parc en page 6. Elle est justifiée au point 1 par l'évolution des comportements des usagers. Même si absolument rien ne démontre une telle évolution de comportement, quels sont les chiffres ? Il n'y en a tout simplement pas. Pourtant il aurait été possible de demander au SAN les chiffres des véhicules immatriculés dans la commune et combien l'étaient au 31 décembre 2014. Des chiffres il en a pris quelques-uns. La route de Berne voit chaque jour 15'000 véhicules la traverser. Sur les 10 dernières années on parle de 30'000 à 40'000 véhicules immatriculés. En parallèle, 100'000 habitants en plus pour le Canton, et 1'000 de plus pour Épalinges. Si on extrapole, on peut parler d'une croissance de 350 véhicules supplémentaires à Épalinges. En réponse à une augmentation en centaines de véhicules, la Municipalité propose de réduire l'offre de 7 places de parc. Inacceptable aux yeux du groupe UDC. Un autre élément peu réjouissant c'est de constater sur le plan en page 5 que les personnes à mobilité réduite seront pénalisées dans leur accessibilité aux commerces, mais nous reviendrons sur ce point dans une séance ultérieure. Partant de la conclusion que la suppression de places de parc n'est ni adéquate compte tenu de la croissance de la population, ni adaptée compte tenu du trafic routier, il propose, selon l'article 74, la résolution suivante :

Le Conseil communal invite la Municipalité à ne pas supprimer de places de parc dans ses projets de requalification de la Route de la Croix-Blanche.

Bien évidemment qu'à titre personnel, il souhaiterait une augmentation du nombre de places de parc.

Dès lors, voyez cette résolution comme faisant un pas vers la mobilité douce, sans prêter personne.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Peut-être que la majorité d'entre vous n'a pas eu le temps de lire la réponse à l'interpellation puisqu'elle est arrivée la veille mais elle encourage vivement à regarder le plan de situation qui démontre que nous avons depuis ce point où se situe l'Auberge communale 301 places de parc à moins de 300m. Il n'y a pas beaucoup d'endroits qui peuvent se vanter d'en avoir autant aussi proche. La requalification de la route de la Croix-Blanche telle qu'elle est souhaitée et qu'elle vous sera présentée nécessite une réflexion de la qualité de cette route en y mettant par exemple plus de végétal à la place de ces places - qui pour certaines sont très dangereuses avec des sorties en marche arrière sur la route. Il y aura 7 places en moins mais des bornes de recharges supplémentaires seront rajoutées. Ce projet est en réflexion depuis 2014, avec des paliers tous votés par le Conseil.

M. Erich Dürst. Il invite à voir ce qui se passe dans les villes du monde entier. Les zones où se situent les commerces les plus en vue sont en général dans les zones piétonnes. Le lien entre le nombre de places de parc juste devant un commerce et le fait qu'il soit agréable de se rendre dans cette zone et de déambuler et consommer dans différents commerces n'est pas prouvé.

L'électrification oui, l'augmentation du parc automobile oui. Ce sont des constats mais cela ne signifie pas que pour aller faire ses courses dans la même commune on doit prendre la voiture. Avec l'amélioration de l'offre des transports publics, le recours à la voiture est de moins en moins nécessaire. Comme la réponse le montre, on parle d'une réduction de 7 places dans le périmètre de la Croix-Blanche, ce n'est à son avis pas une mesure trop ambitieuse.

Mme Soisic Boulad. Elle souhaite rebondir sur certains points que nous avons tous pu lire dans la réponse de la Municipalité. Elle regrette qu'aujourd'hui nous soyons obligés de parler de sécurité alors que des individus ne sont plus capables de tourner la tête à droite ou à gauche pour sortir d'une place de parking. Tout le monde a les yeux rivés sur l'écran de recul de sa voiture. Nous avons tous passé un permis de conduire et donc appris à conduire en sécurité. Les places de parking qui sont devant la commune et devant le bancomat et la coiffeuse au bout de la route de la Croix-Blanche pourraient être transformées en épis dans le sens de la marche afin d'éviter un problème de sécurité. De plus, nous ignorons encore aujourd'hui si ce parking à 300m des commerces sera gratuit ou pas. Elle demande à tous de réfléchir sur ce sujet d'ici l'arrivée du préavis.

M. Bogomil Kohlbrenner intervient. Cela lui rappelle une étude qu'il a fait où la même réflexion a eu lieu à la Chaux-de-Fonds. Dans ce cas, la population voulait du changement, une meilleure qualité de vie mais ne voulait rien changer aux places de parc. Ici, nous avons envie de déambuler, de vivre, notre Commune est embellie et agréable et il y a encore assez de places de parc. Il pense à ces énormes centres commerciaux américains qui sont en dehors des villes, décentrés, où on ne vient que pour les courses. Ce n'est pas cela qui fait vivre les petits commerces où on a envie de venir, prendre du temps, déambuler, boire un café, etc. Il invite à aller de l'avant pour la qualité de vie, en perdant certes 7 places de parc, ce qui n'est pas grand-chose, et laisser la Municipalité à aller de l'avant sans devoir faire de nouvelles études et dépenses.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote de la résolution :

Le Conseil communal invite la Municipalité à ne pas supprimer de places de parc dans ses projets de requalification de la Route de la Croix-Blanche.

Au vote, avec 25 oui, 29 non et 12 abstentions, la résolution est refusée.

14. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL STÉPHANE BRUNEAU ET CONSORTS « CERTIFIER ISO L'ADMINISTRATION COMMUNALE, UNE APPROCHE MODERNE ET GAGNANTE DE L'ÉVOLUTION ADMINISTRATIVE » - PRISE EN CONSIDÉRATION.

M. Stéphane Bruneau. Il est conscient que l'appréhension du système ISO et des concepts d'amélioration continue est difficile. Certains d'entre vous pourraient dire « encore un nouveau label ». Mais nous sommes loin du simple label.

En fait, les normes ISO font partie de votre quotidien. Votre brosse à dents, électrique ou pas, doit répondre aux normes ISO pour être vendue. Votre voiture doit répondre aux normes de sécurité imposées par l'ISO. Le train, l'avion, votre smartphone ... Tous ces produits et services pour ne citer qu'eux sont obligatoirement soumis ISO, que ce soit la norme de base 9001 ou ses dérivées.

Ces certifications, pour les administrations, s'inscrivent dans une volonté d'amélioration continue et dynamique, orientée citoyens, pour gagner en efficacité et accroître la satisfaction vis-à-vis des prestations fournies. Basées sur des processus interagissant entre eux, elles garantissent une prise en compte permanente des besoins de la population et la méthode pour y répondre, notamment grâce à l'implication des

collaborateurs. De nombreuses communes et autorités communales ont déjà fait la bascule vers cette normalisation.

Si on prend l'exemple du postulat déposé par Morgan Bride sur l'inclusivité LGBT+, l'ISO 26000 donne une réponse complète qui permet d'appliquer les mêmes méthodes et processus au public quel que soit son origine, son orientation sexuelle ou son identité de genre. Concernant la sécurité informatique, le réviseur des comptes de la Commune, BDO, est aussi ISO 27001 ! Dernier exemple proche de nous, si nous étions ISO, nous aurions peut-être un absentéisme et un turn-over moindre ! Notamment parce que l'ISO 45001, qui intègre les directives MSST, aurait émis une alerte depuis longtemps. L'application des systèmes de gestion de qualité mis en place par les normes ISO est une garantie d'efficacité, de réactivité et d'adaptation dans l'administration. Cela permettra d'identifier les points faibles et d'y remédier. Et qui dit efficacité, dit économies, souvent conséquentes. Avant d'augmenter les impôts, trouvons les économies et donc utilisons cette piste.

Pour conclure cet encouragement à prendre en considération ce postulat, la demande émise pourrait dans un premier temps s'appliquer qu'à un seul service. Et s'il y a un service de la Commune qui a besoin de mettre en place des processus et un système de gestion de la qualité, il est tout désigné, ce sont les Ressources Humaines, profitant de l'arrivée de Madame Roch pour le faire.

M. Alain Monod, Syndic. Il a souvent entendu un représentant des Vert'libéraux ce soir parler d'économie. Ce postulat ne va pas vraiment dans ce sens. Parce qu'il y a des coûts directs, c'est le prix à payer pour la certification. Puis à côté de ça, évidemment, il y a toutes les conséquences directes du travail que ce postulat va demander aux collaborateurs de l'administration. Par contre, vous citez l'exemple de Lausanne et Yverdon, qui sont des communes qui peuvent se permettre ce genre de choses. Et après renseignements pris à Pully, eux refusent d'entrer en matière pour cette certification ISO pour les mêmes raisons financières et charge de travail.

M. Nicolas Häusel. Petit pic par rapport au vote précédent. Il peut comprendre qu'on puisse voter contre les labels, avec les normes ISO, on sera servi.

M. Yves Fauth. Alors, ISO, ça le replonge dans les années 80 quand il était consultant : *On a fait notre beurre avec ces certifications.* Parce que non seulement il y a la certification elle-même, mais il y a l'entretien. Il faut régulièrement refaire tourner la machine, donc c'est le bonheur chez les consultants. Et on ne parle pas de la corrélation entre une certification ISO et l'efficacité.

M. Bogomil Kohlbrenner. C'est quand même mettre la charrue avant les bœufs. Les certifications ne veulent pas dire grand-chose. Personnellement, il préfère aller acheter des produits chez le paysan, plutôt que d'aller acheter du bio à la Coop. Mais il serait bien de prendre en considération les objectifs de ce type de normes. Actuellement, ce n'est pas nécessaire d'adopter une norme ISO mais pourquoi pas comme objectif à long terme. La norme ne fait pas la qualité.

M. Stéphane Bruneau. M. le Syndic, oui, il y a des coûts, ça s'appelle un investissement, dans l'optique d'avoir un retour sur investissement, d'où l'obtention d'économies derrière. M. Fauth, oui, effectivement, dans les années 80, il y a 40 ans de ça, les consultants se sont fait un beurre énorme dessus. Il a vécu des certifications et des re-certifications, et il a vu les conséquences, dans des entreprises, le gain que ça a donné tant au niveau efficacité administrative, sur d'autres ? points. Il y a eu une évolution depuis les années 80, notamment la norme 9001, qui est en version 2021

maintenant. L'idée est de voir si on peut déjà appliquer certaines directives pour arriver à ça. L'objectif étant idéalement d'arriver à obtenir la certification. Mais si déjà on pouvait mettre en place certaines directives, on aurait peut-être certains services qui seraient plus efficaces et sur lesquels on aurait peut-être moins de soucis.

Mme Fabienne Bride. Il lui manque l'évaluation du coût pour voter.

Le Président précise que la Municipalité, dans le cas d'une prise en considération, répondra sur les coûts dans son rapport.

M. Bogomil Kohlbrenner. Il précise que son intervention allait dans le sens de rejeter cette prise en considération. On n'a pas besoin d'aller vers une certification, il est mieux d'aller de l'avant avec une amélioration de la situation de la Commune sans ajouter des coûts supplémentaires qui demandent beaucoup de ressources et de moyens. Il reviendra peut-être à l'avenir avec une résolution mais en attendant il propose de refuser ce postulat.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 6 oui, 41 non et 20 abstentions, la prise en considération est refusée.

15. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL STÉPHANE BRUNEAU « RENDRE LES TERRAINS DE BASKET EXTÉRIEURS UTILISABLES PAR TOUT TEMPS » PRISE EN CONSIDÉRATION.

M. Stéphane Bruneau. Comme précisé dans le postulat, il informe de ses intérêts comme président du BC Epalinges. Le sujet est assez simple, permettre l'usage tout temps d'un terrain sportif pour tous alors que la commune a besoin d'infrastructures sportives. La réponse est tout aussi simple et assure un complément avec le postulat de notre collègue Pidoux pour du sport jusqu'au bout de la nuit. Il invite donc à prendre en considération ce postulat.

M. Michael Maeder. Il déclare ses intérêts, il fait du badminton. Il émet un vœu : il aimerait que la Municipalité étudie la faisabilité de rendre la place extérieure de la Croix-Blanche multisports afin que d'autres associations sportives, autres que le basket, puisse l'utiliser. Il souhaite que la Municipalité invite les présidents des clubs de sports afin d'analyser d'autres mesures facilement déployables et définir une feuille de route afin de rendre plus efficaces l'utilisation des salles ou des places le cas échéant.

Au vote, avec 40 oui, 12 non et 14 abstentions, la prise en considération est acceptée.

16. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

Il y a eu plusieurs annonces de dépôts d'interpellations, le Président donne la parole dans l'ordre d'arrivée.

M. Erich Dürst dépose l'interpellation suivante « Pour une démocratie vivante, favorisons le taux de participation des électrices et électeurs étrangers aux prochaines élections communales ».

Depuis 2003, les étrangers qui vivent en Suisse depuis 10 ans et dans le canton de Vaud depuis 3 ans ont le droit de vote au niveau communal.

En 2021, dans sa réponse à une interpellation :

(<https://www.vd.ch/gc/seances-du-grand-conseil/point-seance/point/716a03ae-a9e3-4ce5-ba17-518f1c4a7f69/meeting/1004423>), le Conseil d'État a mis en évidence le fait que le taux de participation de ce groupe de population représente à peu près la moitié du taux de participation des électeurs et électrices suisses.

Lors des dernières élections partielles à la Municipalité, en 2023 et 2024, lorsque nous sommes allés à la rencontre de la population, nous avons constaté que de nombreuses personnes de nationalité étrangère n'étaient pas au clair sur le fait qu'elles pouvaient voter. Il faut dire qu'elles n'en ont pas souvent l'occasion : environ deux fois tous les cinq ans.

La participation aux votations et aux élections est un élément clé de notre démocratie. Si nous voulons entretenir une démocratie vivante, nous devons œuvrer pour favoriser et stimuler cet acte citoyen. Il pense qu'il s'agit là d'une mission noble de notre communauté, porteuse d'avenir.

Cet enjeu deviendra d'autant plus important si la modification de l'art. 142 de la Constitution vaudoise est acceptée en votation populaire, le 28.09.2025.

Hier, la Municipalité a mis en lien sur l'application commune.app la campagne « Je m'engage pour ma commune ». Il l'en remercie. Il s'agit d'informations qui s'adressent à toute citoyenne et tout citoyen pour les inciter à s'engager dans la vie politique au niveau communal.

Comme nous l'avons vu, l'enjeu est particulier en ce qui concerne les électrices et électeurs étrangers. Compte tenu de ces éléments, il souhaite adresser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité estime-t-elle qu'il soit souhaitable de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation spécifiques à l'attention des électrices et électeurs étrangers concernant le droit de vote et les élections communales à venir ?
2. Quelles actions (telles que des articles dans le Palinzard, un courrier explicatif adressé aux intéressé.e.s, des soirées d'information, des publications sur internet et les réseaux sociaux) la Municipalité compte-t-elle mettre en œuvre dans ce but ?

D'avance, il remercie la Municipalité de ses réponses.

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas. Il demande s'il souhaite une réponse écrite de la Municipalité, c'est le cas.

Mme Léa Pacozzi dépose l'interpellation suivante « Baisse du taux hypothécaire, quel soutien aux locataires ? »

Depuis le premier septembre, le taux hypothécaire de référence a été abaissé à 1.25%. Cette baisse représente une chance pour les locataires de voir leurs loyers diminuer, dans un contexte où ceux-ci sont particulièrement élevés.

Cela ne se fait cependant pas automatiquement et nécessite une procédure de leur part, ce qu'ils ne savent pas toujours. Les demandes de baisse de loyer sont aujourd'hui en Suisse le seul moyen de contrôle sur les loyers. Il est donc particulièrement important de sensibiliser les locataires palinzards sur ce droit, afin de maintenir un marché locatif abordable à Épalinges.

Comme vous l'imaginez, l'ASLOCA fait un grand travail de sensibilisation et de soutien, qui est à saluer. Cependant celui-ci n'est pas toujours visible et n'atteint donc pas tous les locataires.

Elle pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Est-ce qu'elle prévoit d'informer directement les locataires palinzards sur cette baisse de taux, ses conséquences sur les loyers et les démarches à entreprendre ?
- Est-ce que plus largement la municipalité envisagerait de sensibiliser la population palinzarde sur les questions de loyer et de droit du bail ? Si oui, de quoi aurait-elle besoin pour cela ?

M. Alain Monod, Syndic, répond qu'un bail à loyer est un contrat de droit privé et qu'à partir de là, la Municipalité n'entend pas s'immiscer dans ces contrats de droit privé et informer la population. Effectivement, chaque diminution d'un quart du taux d'intérêt pourrait représenter en gros 3% de diminution de loyer. Mais ce n'est pas le rôle de la Municipalité de faire ce genre d'information à la population. C'est comme si vous nous demandiez d'écrire à la population pour changer de caisse maladie parce que l'augmentation est trop forte, de changer d'assurance véhicule à moteur parce que l'augmentation est trop forte, etc. Des associations se chargent de ce genre de communications, la presse également. Les citoyens et les locataires sont suffisamment informés de leurs droits et qu'une fois de plus, il n'appartient pas à la Municipalité de s'ingérer dans cette problématique.

Mme Léa Pacozzi. Elle estime pour sa part que le changement du taux hypothécaire est quand même une décision publique et qu'au final, il y a quand même une responsabilité publique derrière cette décision qui a en effet une influence sur un contrat d'ordre privé et estime que c'est aussi le rôle de la commune d'informer sa population de ce genre de décision. Le droit du bail est quand même un droit assez particulier, où actuellement les loyers sont contrôlés en grande partie par les contestations qui sont faites par les locataires. En l'occurrence, aujourd'hui, très peu de locataires utilisent ce droit et font contestation quand ils ont l'opportunité. En l'occurrence, une baisse du taux hypothécaire est assez rare. Donc ça fait aussi que les gens sont d'autant moins informés de cette possibilité.

Et dans l'absolu, étant donné que c'est le seul moyen d'avoir un contrôle sur les loyers, et que du coup, en tant que commune, on n'a pas nous-mêmes la capacité de le faire, c'est aussi important qu'on sensibilise notre population pour s'assurer que ses loyers ne soient pas trop hauts.

M. Bogomil Kohlbrenner. C'est une question de ce qu'on considère comme normal, pas normal. On informe la population quant à la canicule. On informe la population quand il y a peut-être des interventions en santé publique, des bus, etc. Généralement, on informe les populations vulnérables. Et puis tout d'un coup, quand il est question justement des loyers, qui sont quand même une grosse charge pour des personnes âgées, locatrices souvent, en tout cas celles qui sont vulnérables, on se dit « bah non, c'est du droit privé, on ne les informe pas, ce n'est pas nécessaire ». Il croit que vu que c'est une décision qui vient de l'État, il serait normal d'intervenir et d'informer la population comme on le fait pour d'autres choses.

M. Alain Monod, Syndic. Ne comparons pas des informations qui relèvent obligatoirement de la compétence de la Municipalité à quelque chose qui lui échappe complètement. On trouve sur le site de l'ASLOCA une formule type que l'on peut envoyer à sa gérance ou son propriétaire.

Le Président demande s'il y a d'autres dépôts d'interpellation.

M. Michael Maeder prend la parole pour lire une interpellation de Mme Noémie Neumann Donegani, absente ce soir.

« Lors de la commission consacrée à l'absentéisme et au turnover des employés de la commune, il a été souligné à quel point les défis qui attendent la nouvelle responsable des ressources humaines sont considérables. Le chantier des RH est immense : beaucoup de retard s'est accumulé et, dans certains domaines, il n'existe tout simplement pas encore de structures ni de procédures établies comme aussi dit ? dans le rapport de la CoGest24.

Ce qui m'interpelle, c'est que la nouvelle responsable RH provient d'une grande assurance (AXA pour ne pas la nommer) de plus de 2'000 employés, alors que notre commune en compte une centaine.

Dans de grandes structures, le travail repose souvent sur des processus bien établis, tandis que notre commune a besoin d'une personne à la fois proche du terrain, capable d'avoir une vision globale, de fixer des priorités claires et de les mettre en œuvre concrètement. Au fond un chef du personnel de PME dans un environnement politique.

J'espère que Mme Roch saura apporter cette approche pragmatique, tournée vers le terrain, et pas seulement orientée vers l'établissement de processus. J'espère vraiment qu'elle maîtrise l'ensemble du domaine RH : la gestion des engagements, des assurances sociales et des salaires (qu'elle devra pleinement intégrer aux RH), mais aussi la motivation, la formation, la santé et l'environnement de travail du personnel, la gestion des départs etc.

D'autre part, j'ai appris que le chef du personnel ad intérim, connaissance d'un membre de la Municipalité, provient de la même assurance que Mme Roch. Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir des précisions :

Combien de temps l'annonce du poste de responsable RH a-t-elle été publiée, et à quelle période ?

Combien de candidatures ont été reçues ?

Quels ont été les critères de sélection des candidats ?

Qui s'en est chargé ?

Les candidats ont-ils passé une évaluation particulière (tel assessment) par un cabinet externe, vu la complexité des tâches à assumer ?

Et sans trop de détails, quelles sont les qualités spécifiques de Mme Roch qui ont conduit à sa nomination par rapport à d'autres candidats ?

Puis-je demander à la commune de me fournir les réponses à ces questions par écrit ?

Je vous remercie par avance. Noémie Neumann Donegani ».

M. Maeder propose que la Municipalité réponde lorsque Mme Donegani sera de retour.

M. Alain Monod, Syndic, rappelle que l'engagement des collaborateurs n'est pas de la compétence du Conseil communal.

M. Esteem Okoro. Tout d'abord, il tient à féliciter la Municipalité pour la mise en ligne du nouveau site internet. Cependant, il a été surpris d'apprendre l'annulation de la séance de la commission de communication digitale prévue ce jeudi. Car la question de la refonte de notre site semble avoir été « réglée ». Il a effectué un bref audit du site en question et a remarqué quelques lacunes qui l'interpellent :

- Des technologies déjà obsolètes avant même le lancement.
- Des erreurs serveurs récurrentes.

- Une non-conformité par rapport à la loi sur la protection des données (LPD/RGPD).
- Un prestataire qui se trouve à Fribourg, contrairement à ce que l'on peut lire sur le site.

Nous continuons par ailleurs d'utiliser des formulaires PDF et un Extranet obsolète malheureusement.

Il rappelle que cette inquiétude avait déjà été soulevée par la Commission de gestion depuis de nombreuses années.

Pourtant, une stratégie digitale bien menée n'est pas un coût, mais une opportunité. Elle permet d'offrir des services plus accessibles à nos citoyens, de faire gagner du temps, et surtout, de réaliser d'importantes économies sur le long terme en diminuant substantiellement les charges administratives. C'est un levier essentiel pour garantir l'efficacité et l'attractivité de notre Commune.

Reporter ce sujet à 2026, tel que l'a proposé la Municipalité, c'est se priver de ces bénéfices et prendre des risques coûteux.

C'est pourquoi il pose les deux questions suivantes à la Municipalité, qui peut lui répondre par e-mail :

1. Quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre à court terme pour corriger les lacunes techniques et juridiques et s'assurer du respect du cahier des charges initial ?
2. Comment la Municipalité entend-elle piloter la stratégie digitale d'ici 2025 pour éviter d'accumuler davantage de retard et garantir la bonne gestion des futurs projets ?

Il remercie de votre attention et réitère sa pleine disponibilité pour collaborer avec la Municipalité.

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas. Il demande s'il elle souhaite une réponse écrite de la Municipalité, c'est le cas.

M. Alain Monod, Syndic. Si vous avez des remarques sur l'aspect technique du site, la Municipalité en prendra compte. Laissez vivre ce site et laissez-le s'améliorer.

17. QUESTIONS, VŒUX ET DIVERS.

Avant de laisser la parole pour ce point, le Président doit faire quelque chose d'assez inhabituel, c'est-à-dire faire un sondage auprès des conseillers afin de trouver une date éventuelle pour une séance extraordinaire du Conseil. En effet, la Municipalité a une opportunité d'exercer le droit de préemption dans un cas particulier qui excède la compétence financière qu'elle a actuellement, ce qui signifie qu'il appartiendrait au Conseil de lui donner l'autorisation de faire cette opération.

Compte tenu des délais qu'impose la loi vaudoise, les 40 jours à partir de la notification de la vente, nous avons un timing très serré et la Municipalité lui a demandé de voir avec vous qui serait là pendant la première semaine des vacances scolaires pour tenir une éventuelle, rien n'est sûr, séance extraordinaire du Conseil le mardi 14 octobre. Il soumet cette question au vote.

M. Alain Monod, Syndic. Il a peut-être manqué de précision justement à l'intention du Président. D'abord, effectivement, on est confronté à ce gros souci de délai. Pour ne rien cacher sur ce droit de préemption, on va recevoir les vendeurs jeudi et on saura si cette séance aura lieu d'être ou non. Comme le Président l'a dit, on a 40 jours pour le délai et on est confronté au délai prévu par le règlement du Conseil. Le 14 octobre est un mardi, date où on devrait avoir communiqué l'information au vendeur, si vous

décidez d'aller de l'avant. Donc il faudrait plutôt tenir cette séance le 13. La Municipalité regrette évidemment de devoir vous convoquer pour une séance extraordinaire, mais malheureusement elle n'a pas le choix. On ne peut pas attendre la prochaine séance du Conseil qui est fixée au 4 novembre.

Le vote est ouvert :

Au vote, il y a 41 oui, 26 non et 0 abstentions.

Les voix de MM. Rossier et Okoro sont ajoutées à ce décompte.

M. Julian Pidoux est fermement opposé par un souci d'équité, de placer cette séance durant les vacances scolaires. On met des gens au pied du mur et on devrait avoir le droit d'exercer notre vote au même titre que nos collègues qui ne sont pas obligés de partir en vacances en même temps que les vacances scolaires.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Elle comprend bien, ça embête tout le monde, mais le droit de préemption, c'est 40 jours à partir du jour où on reçoit l'avis du notaire. C'était la semaine passée. Il faut réfléchir au projet, il faut le chiffrer, il faut évaluer si ça a une pertinence ou non pour la Commune d'acheter. Ensuite, il faut convoquer les vendeurs et on ne peut pas leur dire de venir le jour même où on a décidé de les voir. Et suite à leur visite ou à leur entretien, peut-être que ça ne va pas aller plus loin. On a ici un délai qui est très court, on doit vous convoquer, convoquer la CUC et la CoFin. Il n'est malheureusement pas possible d'aller plus vite. Il suffit de 41 personnes, et au sein de vos groupes, vous aurez eu le temps d'en discuter.

M. Alain Monod, Syndic. Il comprend bien les réticences de M. Pidoux. Comme il l'a dit tout à l'heure, on préférerait ne pas avoir besoin de vous convoquer. Il pourrait y avoir une variante, soit d'éventuellement avancer la séance au jeudi 9 octobre, mais il faudrait solliciter les commissions rapidement et avoir la validation du Bureau sur le fait qu'on ferme un œil sur le respect des délais, soit des trois semaines pour les commissions, soit des douze jours pour vous convoquer, etc. Il serait dommage de passer à côté d'une opportunité, pour autant qu'elle se confirme jeudi, uniquement pour ces questions de délai.

Mme Laetita Kulak demande s'il est possible de faire une procuration.

Le Président répond par la négative mais rappelle quand même qu'il y a un certain nombre de règles, et que ces règles ont fait que nous avons donné des compétences à la Municipalité, compétences certes limitées, mais limitées justement pour ne pas faire n'importe quoi, et que si ma foi une affaire nous passe sous le nez, ce sont des choses qui peuvent arriver. Rien ne dit non plus que le Conseil sera d'accord. Concernant ces délais, l'urgence pourrait justifier qu'on fasse une exception. Reste à choisir une date qui convienne le mieux à tout le monde. On a voté, mais on sait qu'avec 41 oui, le quorum pourrait être atteint.

M. Erich Dürst. Si nous agissons dans le cadre de notre règlement, personne ne peut estimer que ce n'est pas démocratique, parce que ce règlement a été accepté démocratiquement par notre Conseil. Il prévoit des règles qui permettent au Bureau de convoquer le Conseil de manière urgente, et rien ne dit qu'il n'est pas possible de convoquer le Conseil durant les vacances scolaires. Lui-même ne pourra pas être présent cette semaine-là, il pense qu'on doit composer avec ça.

M. Julian Pidoux. De plus, c'est un sujet qui a été largement discuté et qui est assez controversé dans les différentes commissions. Il y a eu des rejets de ces droits de préemption. Et en plus, passer un sujet comme ça au Conseil incomplet, c'est un peu un hold-up. Il trouve ça extrêmement décevant de devoir arriver à des sujets qu'on sait qui ne fait largement pas l'unanimité et de les discuter devant un Conseil largement incomplet.

Le Président estime que la Municipalité est informée du vote et que le sujet est clos.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Depuis que la LP3L a été votée en 2018, on a eu 412 fois la possibilité d'exercer notre droit de préemption. C'était pour des villas isolées au milieu de ce quartier de villas et il y a eu jusqu'à ce jour que deux situations où nous avons souhaité exercer notre droit de préemption pour des toutes petites choses qui étaient inférieures aux 5 millions autorisés. Il se trouve qu'un des projets a été refusé par une des deux commissions et que malheureusement nous n'avons pas pu exercer ce droit de préemption. On s'est aperçu après qu'en plus c'était illégal car ce qui a été voté par le Conseil communal est faux que c'est de la cogestion. On peut donc prendre le risque de convoquer le 13 octobre.

M. Alain Monod, Syndic. Peut-être que la discussion avec le vendeur n'aboutira pas et que toute cette discussion de ce soir n'aura servi à rien car on décidera de ne pas aller plus loin. Si une séance s'avère nécessaire, il demande de laisser la compétence au Bureau et à la Municipalité d'un commun accord pour trouver la meilleure solution possible.

M. Anton EPP. Il a vu circuler ce soir une feuille avec une récolte de signatures, ce qui n'a pas lieu d'être dans ce plénum.

M. Nicolas Häusel. Il remercie le Président d'avoir évoqué la démission de Mme Davidek, il fait lecture de certains éléments qui ont motivé sa démission (au complet dans la lettre de démission en page 2 du PV). Autrement, il demande à la Municipalité et au Bureau de rendre public les préavis municipaux et les rapports de commission, conformément à l'art. 9 de la Loi sur l'information. Ceci dans un souci de permettre un débat public le plus ouvert possible et d'éventuellement susciter l'intérêt des citoyens à la chose.

M. Stéphane Bruneau. Le BC Épalinges fête son retour dans l'élite du basketball suisse. Il invite à venir soutenir le premier match de la saison de notre équipe sénior en championnat national suisse qui a lieu le 27 septembre.
La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mardi 4 novembre, à 19h30 à la salle des spectacles.

La séance est levée à 22h29.

Épalinges, le 5 novembre 2025.

Le Président :



François Puricelli



La Secrétaire :



Fabienne Gheza